

## Les femmes dans les emplois de direction des grandes collectivités

**L'Observatoire a réalisé une étude sur les personnels occupant des emplois de direction dans les grandes collectivités au 31 décembre 2005 afin d'avoir des informations sur les caractéristiques statutaires, socio-professionnelles et démographiques de ces emplois.**

**Une analyse spécifique sur les femmes occupant un emploi de direction a été menée et a permis de faire ressortir plusieurs particularités.**

**Tout d'abord, on constate que sur les 3 616 emplois de direction dans les grandes collectivités, les femmes représentent 18,6 % de ces emplois au 31 décembre 2005 (contre 16,8 % en 2003).**

**Ce taux de féminisation varie selon le type de collectivités de 13,8 % dans les communes de 40 000 à 80 000 habitants à 30,8 % dans les syndicats d'agglomérations nouvelles.**

**D'autre part, on observe de grandes disparités par région : le taux de féminisation des emplois de direction de la région Ile-de-France est de 28,1 % alors qu'il n'est que de 8,1 % en Picardie. En Champagne-Ardenne, 75 % des femmes occupant un emploi de direction sont sur des emplois fonctionnels alors que la moyenne nationale est de 36 %.**

**On peut noter aussi que le poids des femmes varie selon le cadre d'emploi : en effet, 29 % des attachés qui occupent des emplois de direction sont des femmes, et à l'inverse, les ingénieurs en chef occupant des emplois de direction concernent seulement 13 % de femmes.**

**Par ailleurs, le taux de féminisation est très important dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.**

**Enfin, on remarque que les femmes sont globalement plus jeunes que la moyenne des emplois de direction.**

**Les résultats complets de l'étude  
seront prochainement disponibles sur  
[www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)**

## Plus d'un tiers des femmes sont sur des fonctions de directeurs (hors emplois fonctionnels)

On dénombre 673 femmes sur les 3 616 emplois de direction recensés au 31 décembre 2005 (soit 18,6 %), dont 243 occupant des emplois fonctionnels.

Les emplois de direction hors emplois fonctionnels représentent près des deux tiers des femmes, 36 % concernent la fonction de directeur. D'autre part, elles sont un quart à occuper un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint (DGA).

Le taux de féminisation varie selon la fonction des agents : les DGST sont particulièrement peu féminisés (6,1 %) alors que les directeurs régionaux du CNFPT et les délégués le sont beaucoup plus : 31,4 %.

### > Répartition des emplois de direction occupés par des femmes par fonction

Fonction	Effectif	% par rapport à l'ensemble des femmes	Taux de féminisation (%)
Emplois fonctionnels	243	36,1	16,4
DGS	56	8,3	11,7
DGA	172	25,6	19,6
DGST	4	0,6	6,1
Dir. Régionaux <sup>(1)</sup>	11	1,6	31,4
Autres emplois de direction	430	63,9	20,1
Directeurs	245	36,4	19,2
Encadrement intermédiaire <sup>(2)</sup>	121	18,0	23,0
Experts <sup>(3)</sup>	56	8,3	20,1
Autres <sup>(4)</sup>	8	1,2	14,3
<b>Ensemble des emplois de direction</b>	<b>673</b>	<b>100,0</b>	<b>18,6</b>

(1) directeurs régionaux du CNFPT et délégués

(2) chefs de service, chefs, responsables et adjoints

(3) comptables, contrôleurs, architectes, chargés de mission...

(4) conseillers, emplois de cabinet...

## Seulement 14 % de femmes dans les communes de 40 000 à 80 000 habitants

Le taux de féminisation varie selon le type de collectivités de 13,8 % dans les communes de 40 000 à 80 000 habitants à 30,8 % dans les syndicats d'agglomérations nouvelles.

Les départements, les communautés d'agglomération et les communes de plus de 80 000 habitants concentrent 63 % des emplois de direction occupés par des femmes dans les grandes collectivités. Le nombre moyen de femmes occupant un emploi de direction varie selon le type de collectivités : en moyenne, il est de 1 femme par collectivité.

### > Répartition des emplois de direction occupés par des femmes par type de collectivités

Type de collectivités	Nombre de collectivités	Effectif des femmes occupant des emplois de direction	Effectif moyen de femmes	Taux de féminisation
Régions	26	95	4	20,7
Départements	99	190	2	17,9
Communes de plus de 80 000 habitants	49	120	3	18,2
Communes de 40 000 à 80 000 habitants	114	23	ε	13,8
Communautés urbaines	14	45	3	15,7

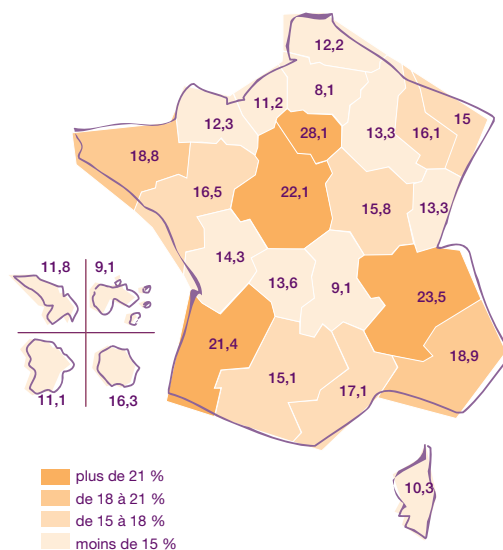
Type de collectivités	Nombre de collectivités	Effectif des femmes occupant des emplois de direction	Effectif moyen de femmes	Taux de féminisation
Communautés d'agglomération	163	117	1	17,4
Syndicats d'agglomérations nouvelles	6	7	1,0	30,8
OPDHLM et OPHLM de plus de 10 000 logements	20	11	1,6	23,7
CNFPT	1	44	-	26,1
Centres de gestion	95	21	ε	28,3
<b>Total</b>	<b>587</b>	<b>673</b>	<b>100,0</b>	<b>18,6</b>

ε = inférieur à 1

## 28,1 % des emplois de direction d'Ile-de-France sont occupés par des femmes

On observe de grandes disparités du taux de féminisation par région. Les emplois de direction des régions Ile-de-France, Rhône-Alpes, Centre et Aquitaine sont particulièrement féminisés par rapport à la moyenne (18,6 %). Et, au contraire, les régions Picardie, Auvergne et Guadeloupe ont moins de 10 % de femmes dans leurs emplois de direction.

### > Taux de féminisation des emplois de direction par région (%)



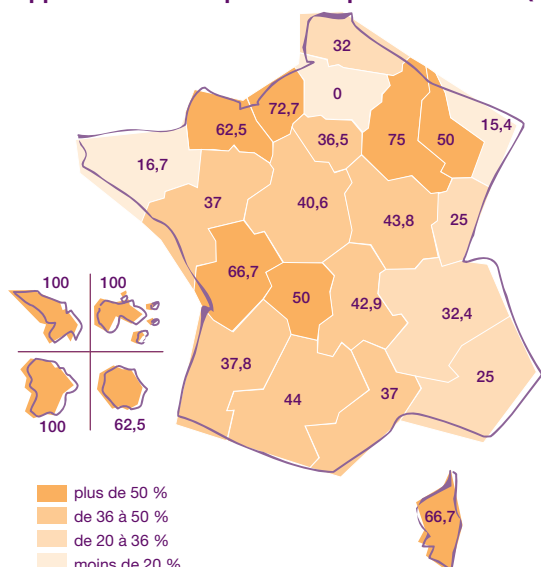
Note de lecture : Le taux de féminisation des emplois de direction en Guadeloupe est de 9,1 %.

## Toutes régions confondues, le poids des femmes occupant un emploi fonctionnel par rapport à celles occupant un emploi de direction est de 36 %

Dans des régions comme la Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Guadeloupe, Martinique et Guyane, la part des femmes occupant un emploi fonctionnel par rapport à l'ensemble de celles occupant un emploi de direction dépasse les 70 %.

Notons plus particulièrement que pour la Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie, ce poids est beaucoup plus important que pour l'ensemble des emplois fonctionnels par rapport aux emplois de direction (respectivement 75 % contre 56,7 % pour l'ensemble et 72,7 % contre 49 % pour l'ensemble).

### > Poids des femmes occupant un emploi fonctionnel par rapport à celles occupant un emploi de direction (%)



Note de lecture : En Ile-de-France, sur 100 emplois de direction occupés par des femmes, 37 occupent un emploi fonctionnel.

### 78 % sont des fonctionnaires territoriaux

Les femmes fonctionnaires territoriales occupant des emplois de direction représentent 78 % des femmes occupant ces emplois. 16 % sont contractuelles et 6 % sont détachées de l'Etat. Concernant les emplois fonctionnels, cette répartition reste sensiblement la même, avec 81 % de femmes fonctionnaires territoriales, 9 % de contractuelles et 10 % d'agents détachés de l'Etat.

La répartition des femmes par statut est relativement la même que celle de l'ensemble des emplois de direction, avec tout de même une part de fonctionnaires territoriaux légèrement plus importante chez les femmes (77,6 % contre 74 % pour l'ensemble).

Par contre, la répartition par grade est différente : on constate que la part des femmes ingénieurs en chef est moins importante (27,8 % contre 40,7 % pour l'ensemble) au profit des cadres d'emplois d'administrateur et d'attaché.

Le taux de féminisation varie également selon le grade de l'agent : en effet, 29 % des attachés qui occupent des emplois de direction sont des femmes alors que parmi les ingénieurs en chef occupant des emplois de direction seulement 13 % sont des femmes.

### > Répartition des emplois de direction occupés par des femmes par statut

	Effectifs de femmes	%	Taux de féminisation
<b>Par statut</b>			
Fonctionnaires territoriaux	522	77,6	19,5
Contractuels	108	16,0	16,3
Fonctionnaires d'Etat	42	6,2	15,9
Autres*	1	0,1	6,8
<b>Par grade regroupé ou par grade de référence</b>			
Administrateurs	381	56,6	22,0
Ingénieurs en chef	187	27,8	12,7
Attachés	87	12,9	29,2
Ingénieurs	7	1,0	13,5
Autres grades de la FPT ou de la FPE	11	1,6	16,7
<b>Total</b>	<b>673</b>	<b>100</b>	<b>18,6</b>

\* Autres : Fonctionnaires hospitaliers et agents de la ville de Paris

### La moitié\* affectée à des postes de direction et de gestion des ressources

En regroupant les affectations, hors celles des DGS, par domaine d'intervention (cf. précisions méthodologiques), on constate que le domaine le plus cité est celui de la direction et la gestion des ressources (49,6 %), domaine qui est aussi le principal pour les emplois fonctionnels (63,5 %) et pour la grande majorité des collectivités.

En outre, pour les emplois de direction hors emplois fonctionnels, trois domaines principaux apparaissent : les politiques publiques d'aménagement et de développement (29,1 %), les interventions techniques (12,4 %) et la direction et gestion des ressources (41,4 %).

Ainsi, les femmes sont plus affectées à des services du domaine de la direction et gestion des ressources (49,6 % contre 43,1 % pour l'ensemble), il s'agit plus particulièrement des secteurs d'affectation « équipe de direction », « affaires juridiques et administratives » et « personnels et ressources humaines ». Et, a contrario, elles sont beaucoup moins présentes dans le domaine des interventions techniques (8,5 % contre 18 % pour l'ensemble). Le taux de féminisation est particulièrement très important dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse : 42,9 %.

### > Répartition des emplois de direction occupés par des femmes par domaine d'affectation

Domaines d'affectation	%	Taux de féminisation (%)
Direction et gestion des ressources	49,6	22,1
Politiques publiques d'aménagement et de développement	22,3	18,2
Prestations sociales et culturelles	12	21,2
Interventions techniques	8,5	9,0
Enfance et jeunesse	5,4	42,9
Missions régaliennes	1,3	26,5
Polyvalents et autres	1,1	16,3

\* Remarque : les agents ayant la fonction « DGS » ne sont pas pris en compte dans la répartition selon le domaine d'activités.

### Les femmes sont globalement plus jeunes que la moyenne des emplois de direction

La part des 50 ans et plus est de 53,6 % pour l'ensemble des femmes occupant un emploi de direction contre 68,8 % pour l'ensemble des emplois de direction. Cela est dû au poids des directrices qui sont plus nombreuses et relativement plus jeunes. Les femmes ont en moyenne 48 ans et 9 mois. Cette moyenne varie entre 45 ans et 6 mois et 51 ans et 1 mois suivant le statut et la fonction de l'agent.

Plus précisément, 65,4 % des femmes occupant un emploi fonctionnel ont plus de 50 ans. Il faut noter également que la part des fonctionnaires territoriaux de plus de 50 ans est de 55,4 %.

### > Âge moyen et part des 50 ans et plus des emplois de direction occupés par des femmes

Type d'emploi	Âge moyen	% des 50 ans et plus
Emplois fonctionnels	51 ans et 1 mois	65,4
Encadrement intermédiaire (1)	46 ans et 3 mois	49,1
Experts (2)	47 ans et 1 mois	43,1
Autres (3)	45 ans et 6 mois	46,0
Directeurs	48 ans et 2 mois	42,9
<b>Statut</b>		
Fonctionnaires territoriaux	48 ans et 10 mois	55,4
Contractuels	48 ans et 9 mois	46,9
Fonctionnaires d'Etat	47 ans et 7 mois	46,8
Autres*	50 ans	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>48 ans et 9 mois</b>	<b>53,6</b>

(1) chefs de service, chefs, responsables et adjoints

(2) comptables, contrôleurs, architectes, chargés de mission...

(3) conseillers, emplois de cabinet...

\* Autres : fonctionnaires hospitaliers et agents de la ville de Paris

## Précisions méthodologiques

L'enquête a été réalisée auprès de 587 collectivités d'avril 2006 à août 2006.

Elle avait pour but de recenser et de caractériser les cadres en poste au 31 décembre 2005 :

- occupant un emploi fonctionnel : directeurs généraux (DGS), directeurs généraux adjoints (DGA), directeurs généraux des services techniques (DGST)...
- ayant un statut d'administrateur, d'ingénieur en chef ou équivalents (fonctionnaires de l'Etat ou contractuels), n'étant pas positionnés sur un emploi fonctionnel.

Elle concerne les « grandes collectivités » suivantes :

- les départements et régions
- les communes de plus de 40 000 habitants
- les communautés urbaines
- les communautés d'agglomération
- les syndicats d'agglomérations nouvelles
- les OPDHLM et les OPHLM de plus de 10 000 logements
- le CNFPT et les centres de gestion

Nous avons envoyé un questionnaire à chaque collectivité sous forme de 2 tableaux.

Le premier concerne les emplois fonctionnels de la collectivité : il s'agit de renseigner pour chaque agent ses nom et prénom, son sexe, sa date de naissance, son statut, son grade et son secteur d'activités et d'indiquer s'il a été nommé à cette fonction en 2005.

Le deuxième concerne tous les agents de la collectivité (hors emplois fonctionnels) appartenant ou étant recrutés en référence au cadre d'emplois d'administrateur ou d'ingénieur en chef : il s'agit de renseigner pour chaque agent ses nom et prénom, son sexe, sa date de naissance, son statut, sa fonction et son secteur d'activités et d'indiquer s'il a été nommé à ce cadre d'emplois en 2005.

La ventilation par affectation ne correspond pas à une ventilation par agent : un agent peut être affecté à plusieurs secteurs et à ce titre, est comptabilisé autant de fois que d'affectation.

Le taux de réponse est élevé : 90 % des collectivités enquêtées ont répondu.

Un coefficient de pondération a été calculé et affecté aux données afin de redresser les résultats et d'estimer l'effectif total des emplois de direction des grandes collectivités.

## Pour en savoir plus...

Déjà paru :

- **Les emplois de direction dans les grandes collectivités au 31 décembre 2003**
  - > Synthèse n°7 – CNFPT – mars 2005
  - > Rapport détaillé – CNFPT – avril 2005
- **Évolution des emplois de direction dans les grandes collectivités entre 2003 et 2005**
  - > Synthèse n°15 – CNFPT – février 2007
- **Nouvel état des lieux des emplois de direction au 31 décembre 2005**
  - > Rapport détaillé – CNFPT – mars 2007

Publication réalisée et diffusée par l'Observatoire de la Fonction publique territoriale  
Directeur de publication : André Rossinot / Co-directeur de la publication : Jacques Charlot  
Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteur : Nadia Rustand

Tous les numéros des Synthèses, ainsi que l'ensemble des publications de l'Observatoire de la fonction publique territoriale sont consultables sur notre site : [www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)



OBSERVATOIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
[www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
10-12, rue d'Anjou – 75381 Paris cedex 08 – Tél. : 01 55 27 42 12 – Fax : 01 55 27 42 28 – [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)